



Création d'une entreprise et cdi

Par **Titoo**, le **18/04/2009** à **12:25**

Bonjour,rnrnActuellement titulaire d'un CDI, je souhaiterais créer une société dans le but d'ouvrir une activité commerciale sur internet. rnrnMa question est la suivante, suis-je dans l'obligation de communiquer à mon employeur actuel mon souhait de créer une entreprise? Et bien-sûr mon nouveau statut lorsque cela sera fait? Sachant que je souhaite bien entendu poursuivre mon activité salariale dans la société pour laquelle je travaille.rnrnMerci pour votre aide.rnrnBien cordialement,rnrnChristophe.